

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

**CoTITA
du 2 avril 2012**

**Présentation
de la démarche
« P.P.R.R. »**

**D.R.E.A.L. Rhône-Alpes
Pôle d'Appui Sécurité Routière
Bron, le 2 avril 2013**



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes

Sommaire

Plan de Prévention du risque Routier

- Contexte 3
- Quelques données générales 9
- Le risque routier au travail (C.A.R.S.A.T.) 18
- Zoom sur les livres blancs « V.U.L. » et « trajet domicile / travail » 29
- Retour d'expériences 36
- Annexes 46



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Contexte



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Contexte

- Cadre de l'intervention de ce jour :
 - Une présentation des principes généraux,
 - Une approche spécifique pour les administrations,
 - Un retour d'expériences (une en cours et le suivi du pôle d'appui sécurité routière Rhône-Alpes),
 - Des spécialistes prêts à intervenir le cas échéant (C.A.R.S.A.T., I.N.S.E.E.R., ...).



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

La prévention du risque routier professionnel dans les textes (1/3)

- Le C.I.S.R du 2 avril 1999 décide la mise en place, dans un délai de 3 ans, des P.P.R.R. dans les administrations.
- La circulaire du Premier ministre du 7 mars 2000 :
 - Diagnostic.
 - Programme d'actions.
 - Suivi et évaluation.
- Rappel des priorités du C.I.S.R. du 13 février 2008 :
 - Faire de la conduite un acte professionnel à part entière.
 - Promouvoir la sécurité routière dans les transports routiers des marchandises.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

La prévention du risque routier professionnel dans les textes (2/2)

- Le C.I.S.R. du 18 février 2010 affirme que l'État comme les entreprises doivent mieux protéger leurs salariés.
 - 469 sur les 956 mortels (données 2008).
 - 5 millions de journées maladie (données 2008).
- Pour l'État :
 - Un audit sera réalisé sous 3 mois.
 - Une application dans les services sous 1 an.
- La circulaire de la D.I.S.R. du 16 avril 2010 :
 - Mettre l'accent sur la prévention des risques du trajet domicile travail.
 - Relayer les impulsions des services centraux et faire élaborer dans chaque service déconcentré un P.P.R.R.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

La prévention du risque routier professionnel dans les textes (3/3)

- Pour les entreprises :
 - Pour les plus de 500 salariés, négocier un plan intégrant le risque trajet routier.
 - Ouverture de négociations inter-professionnelles pour l'actualisation des textes (intégration des 2 R.M., co-voiturage, éco-mobilité...).
 - Incitation des collectivités territoriales, aménageurs, donneurs d'ordres, assureurs sociaux, chambres consulaires pour dégager collectivement des axes de prévention du risque trajet.
 - Inscription dans les priorités de contrôle pour les inspecteurs du travail en 2011.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Des rappels réguliers dans les Comités Interministériels de la Sécurité Routière

- Le « C.I.S.R. » du **13 février 2008** (rappel) :
 - **Faire** de la conduite un acte professionnel à part entière.
 - **Promouvoir** la sécurité routière dans les transports routiers de marchandises.
- Le « C.I.S.R. » du **18 février 2010** (rappel) :
 - **Prévenir** le risque routier professionnel.
- Le « C.I.S.R. » du **11 mai 2011** :
 - **Développer** la sécurité dans les entreprises.

Un point d'étape sur la mobilisation des entreprises pour combattre la première cause d'accident mortel du travail.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Données générales



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Délégation à la sécurité et à la circulation routières



Définition et mise en œuvre de la politique en matière de sécurité et d'éducation routières



Élaboration et mise en œuvre des politiques :

- de sécurité des infrastructures routières
- de réglementation technique des véhicules

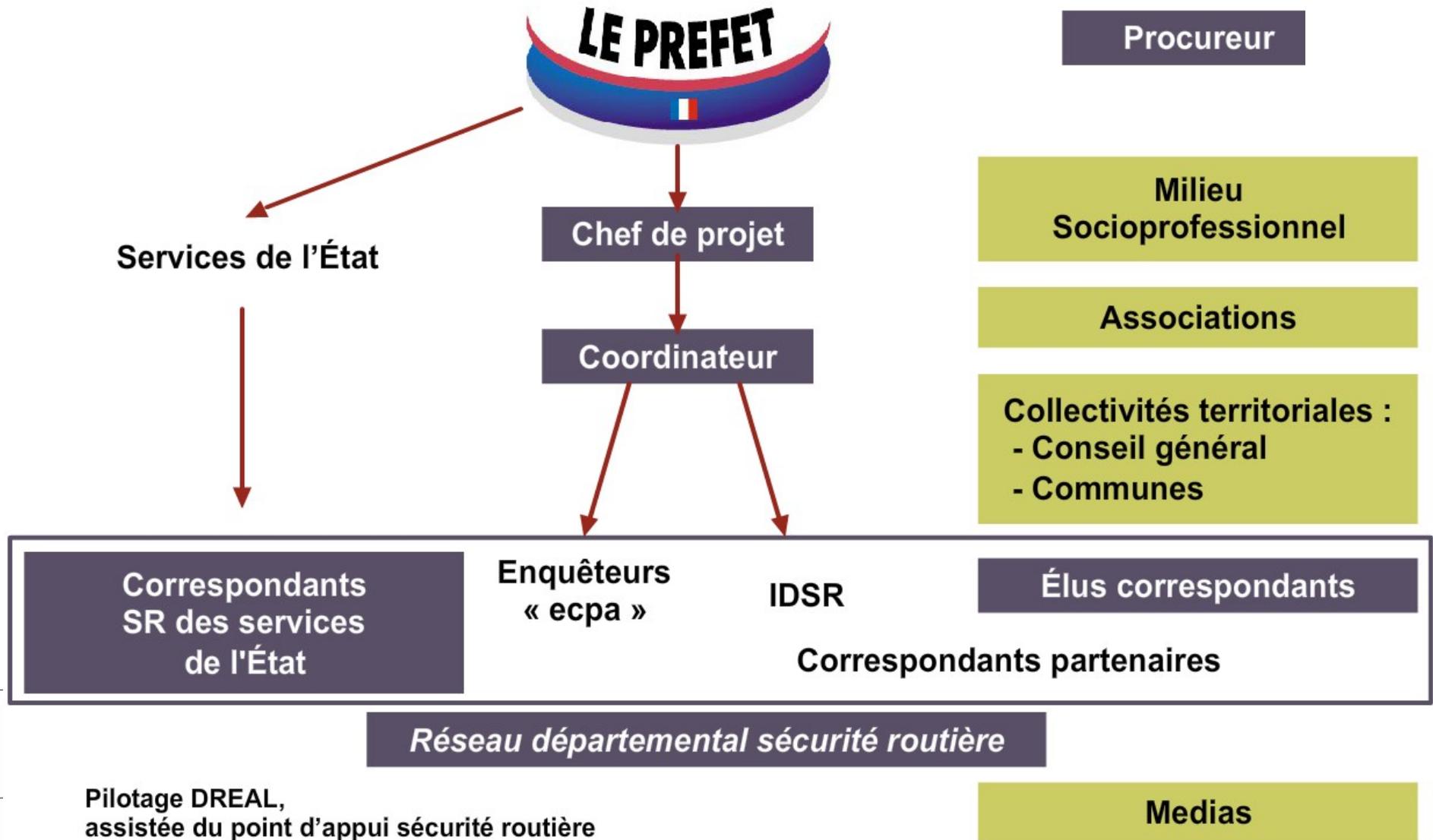
Le conseil national de la sécurité routière (C.N.S.R.)

- Le C.N.S.R. est relancé depuis le 27 novembre 2012 :
 - Il est présidé par Armand Yung (député)
 - Il a vocation d'être un parlement de la sécurité routière
- Le rôle du C.N.S.R. :
 - **Regrouper** les grands acteurs de la sécurité routière
 - **Préparer** et **évaluer** la politique de sécurité routière
- Deux axes de travail sont définis :
 - Les **principaux facteurs accidentogènes** : alcool, stupéfiants, vitesse
 - Les **personnes les plus exposées** : jeunes et usagers de deux-roues motorisés



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Organisation départementale



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Bilan 2011 de l'O.N.I.S.R. France métropolitaine

65 024 Accidents corporels

3 647 Accidents mortels

3 963 Tués à 30 jours

29 679 Blessés hospitalisés

51 572 Blessés légers

**11 Tués
par jour**

Incapacité permanente : 15 % des B.H. soit 4 400 personnes

60 % des victimes habitent dans le département

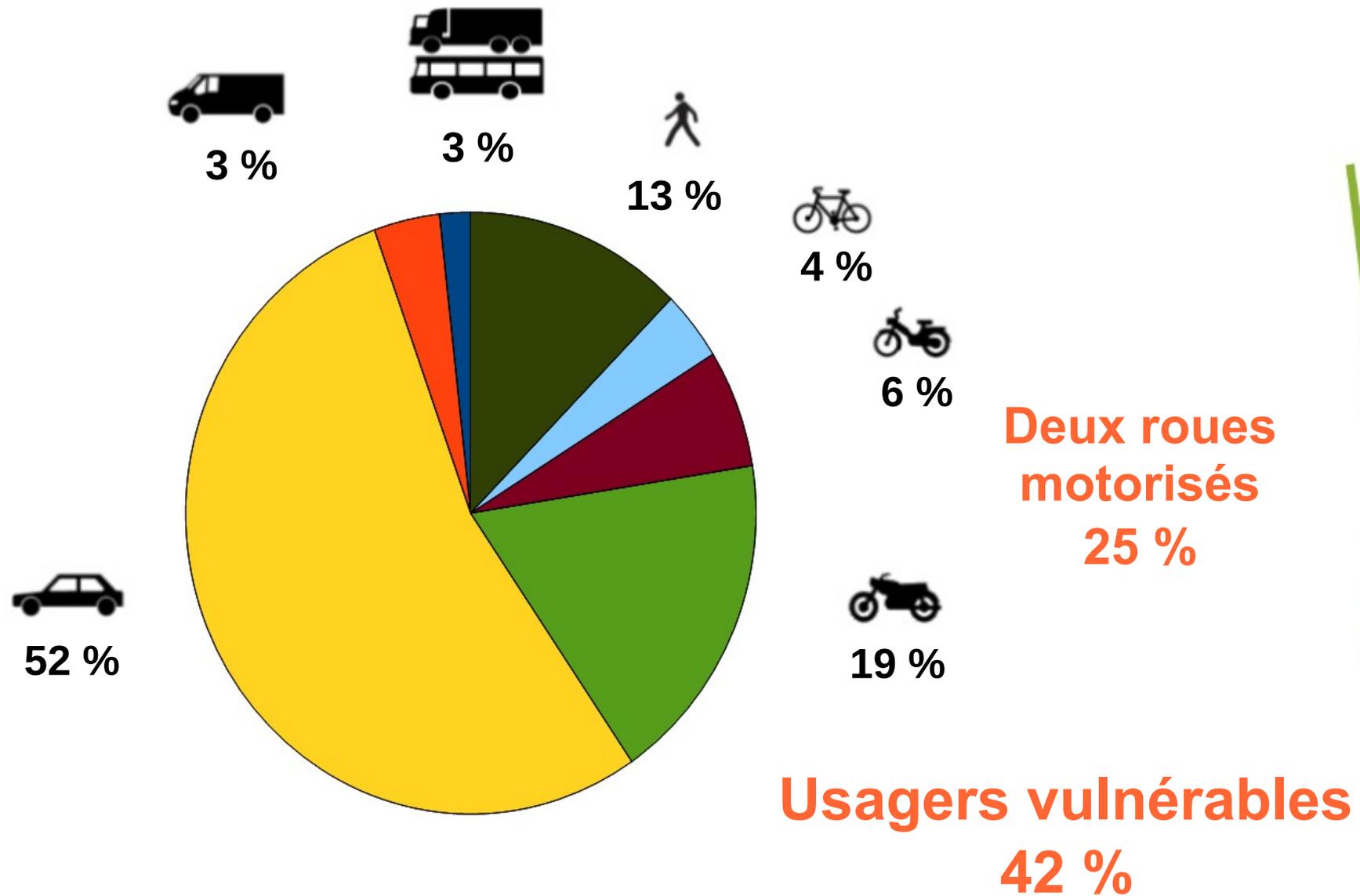
50 % des décès en accidents du travail sont dus à des accidents de la route (environ 800 par an)

5,4 % des tués : véhicules immatriculés hors de France



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

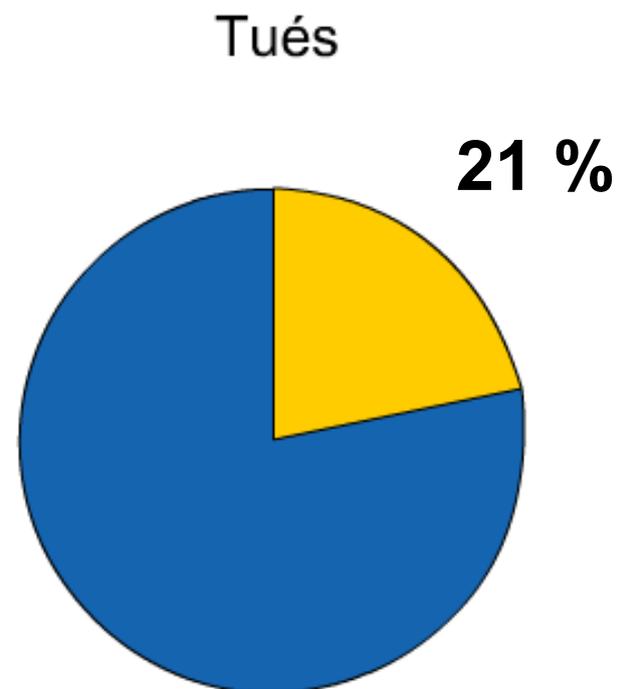
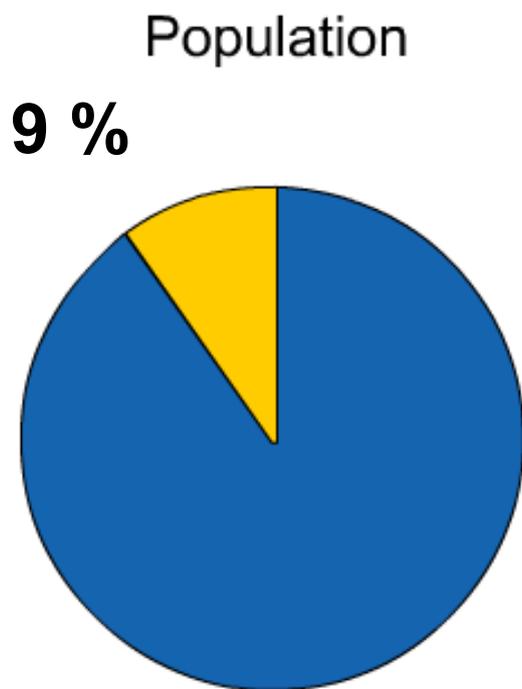
Tués par mode de transports (2011)



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Enjeu « Jeunes » : bilan 2011

Tranche d'âge 18 à 24 ans

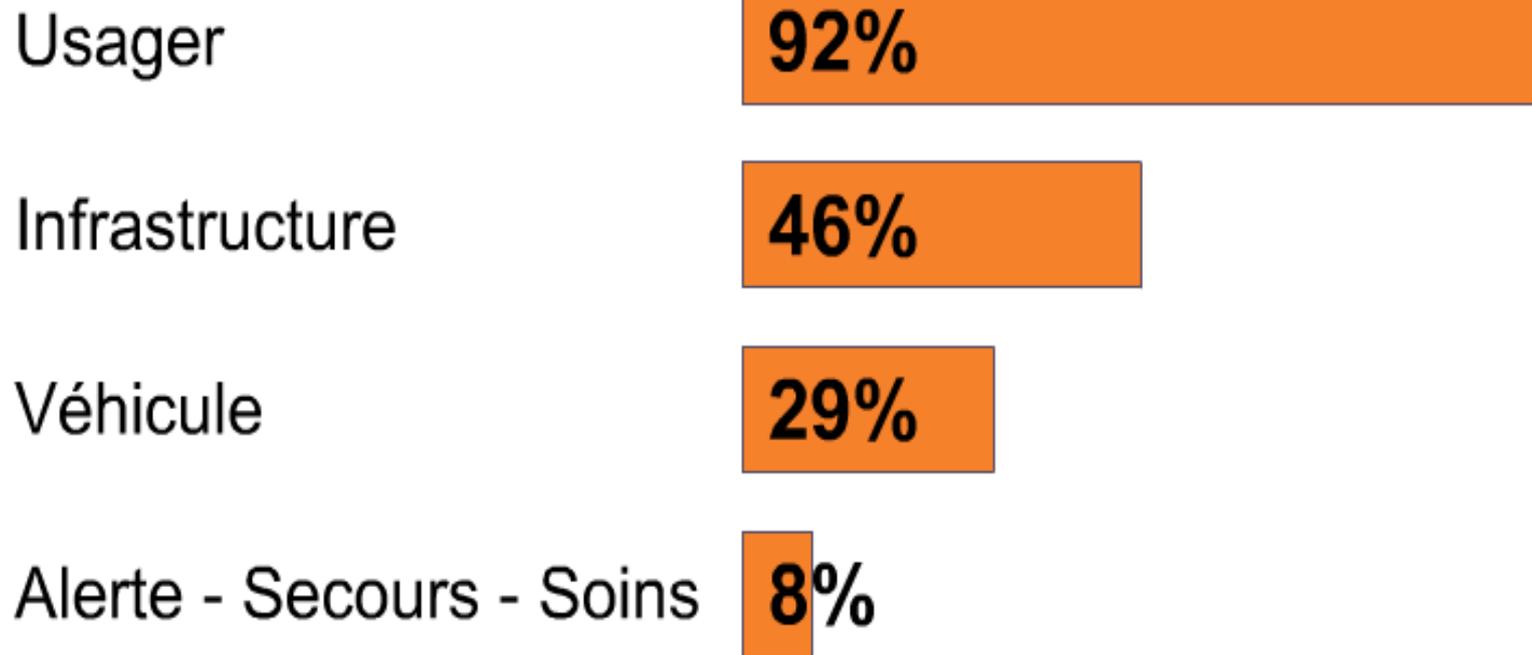


Plus de 2 morts par jour



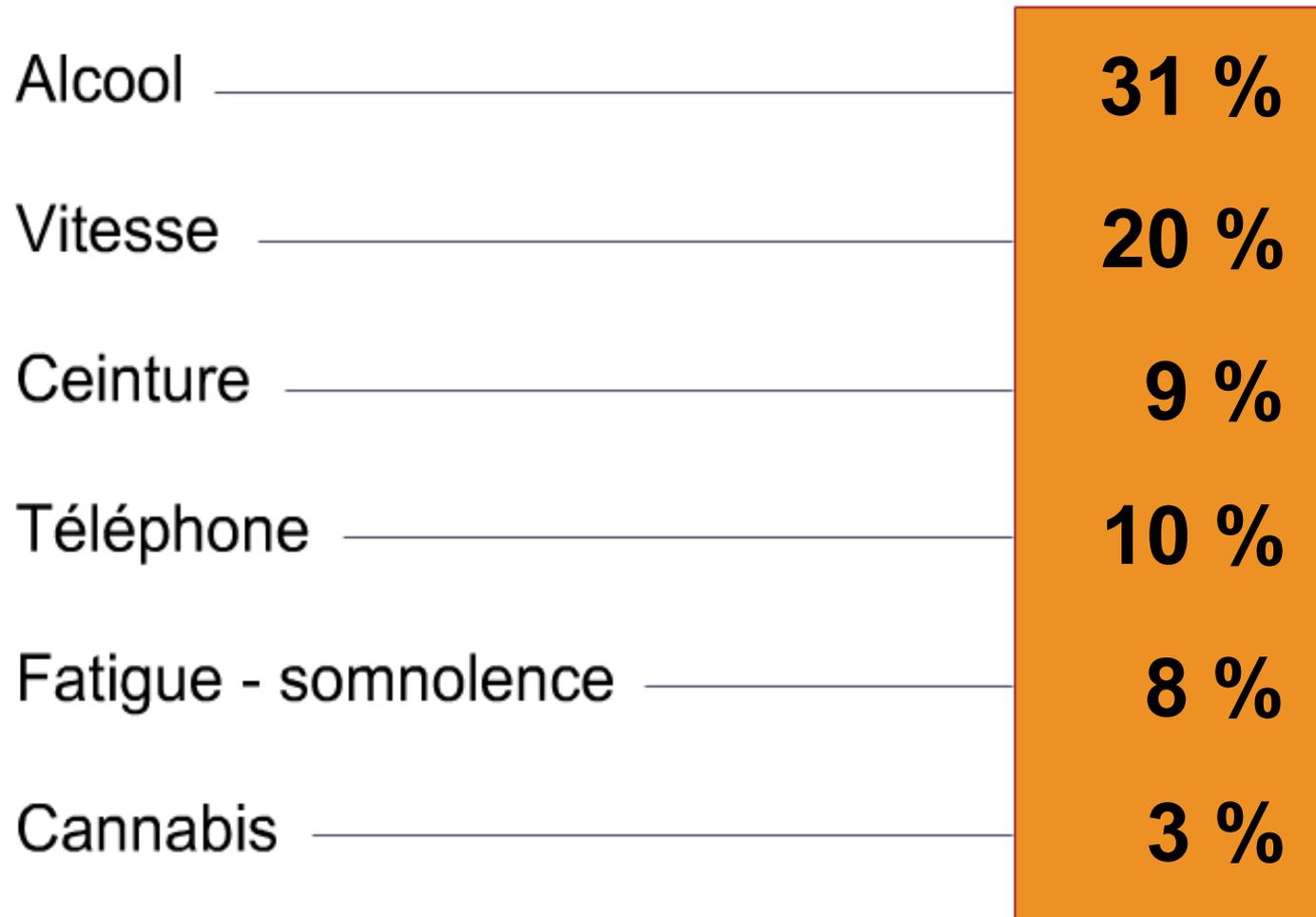
Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Facteurs dans les accidents mortels



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Facteurs humains dans les accidents mortels (actualisation 2011)



Risque Routier au travail

L'évaluation du risque routier dans les entreprises



Prévenir le risque routier encouru par les salariés

Les données de ce chapitre proviennent essentiellement des documents de la C.A.R.S.A.T. Rhône-Alpes

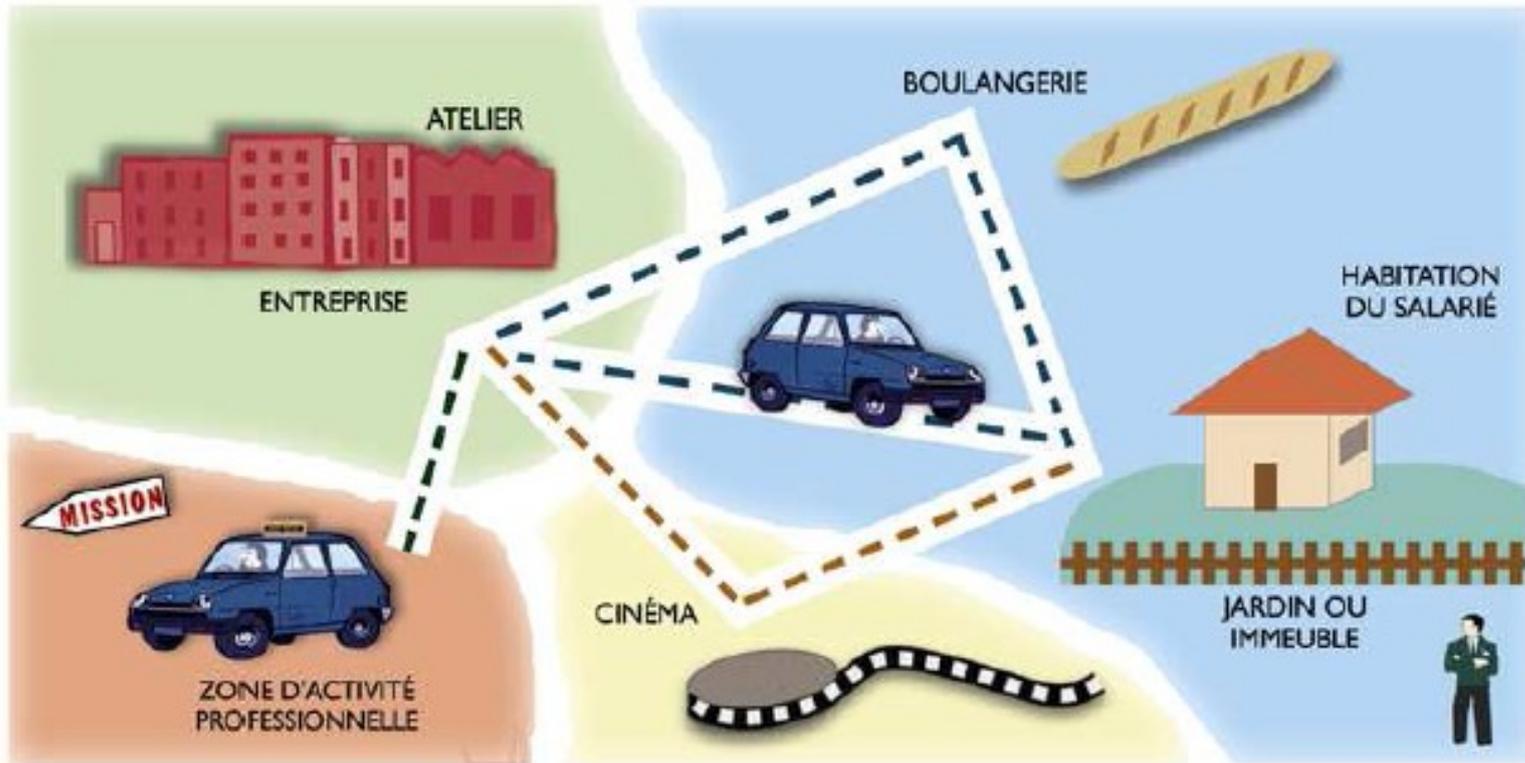
Pourquoi s'intéresser au risque routier ?

- Avec près de 50 %, le risque routier constitue la première cause d'accidents mortels du travail.
- En France : 466 accidents sur 953 accidents mortels (données 2011 de la C.A.R.S.A.T.).
- En Rhône-Alpes : 50.
- Environ 10 % de l'ensemble des accidents du travail avec arrêt.
- Plus de 3 mois d'arrêt de travail en moyenne pour un accidenté.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Nos déplacements journaliers sur la route pour le travail



- ZONE DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL PROPREMENT DIT
- ZONE DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL EN MISSION
- ZONE DE L'ACCIDENT DE TRAJET
- ZONE DE L'ACCIDENT A CARACTÈRE PRIVÉ

- ACCIDENTS DU TRAVAIL
- ACCIDENTS DE TRAJET
- ACCIDENTS A CARACTÈRE PRIVÉ



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES



L'organisation et le partenariat

- En 1999, charte de partenariat entre la C.N.A.M.T.S. et la D.S.C.R.
- Rapprochement renforcé le 29 mars 2001 :
 - Mise en place d'un comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel.
 - État (D.S.C.R.) et les différents régimes de la sécurité sociale.
 - Élargissement en mars 2006 à la C.N.R.A.C.L. et à la M.S.A.
 - Puis plus récemment au R.S.I.
 - Suivi des programmes d'actions (sur 4 ans).



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Les bonnes pratiques de prévention (programme d'actions 2002/2005)

- **Éviter** ou **limiter** les déplacements.
- **Évaluer** les risques.
- **Utiliser** les moyens de déplacement les plus sûrs.
- **Faire emprunter** les itinéraires les plus sûrs.
- **Utiliser** des véhicules aménagés, équipés et entretenus.
- **Donner** le temps nécessaire à une conduite en sécurité.
- **Prendre** des mesures pour que les moyens de communication ne soient utilisés qu'à l'arrêt.
- **S'assurer** que les salariés ont les compétences nécessaires pour utiliser les véhicules.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Les bonnes pratiques de prévention (programme d'actions 2006/2009)

- **Management des déplacements**

Éviter ou limiter les déplacements, évaluer les risques, utiliser les moyens de déplacement les plus sûrs, faire emprunter les itinéraires les plus sûrs, donner le temps nécessaire à une conduite en sécurité.

- **Management des véhicules**

Utiliser des véhicules aménagés, équipés et entretenus.

- **Management des communications**

Prendre des mesures pour que les moyens de communication ne soient utilisés qu'à l'arrêt.

- **Management des compétences**

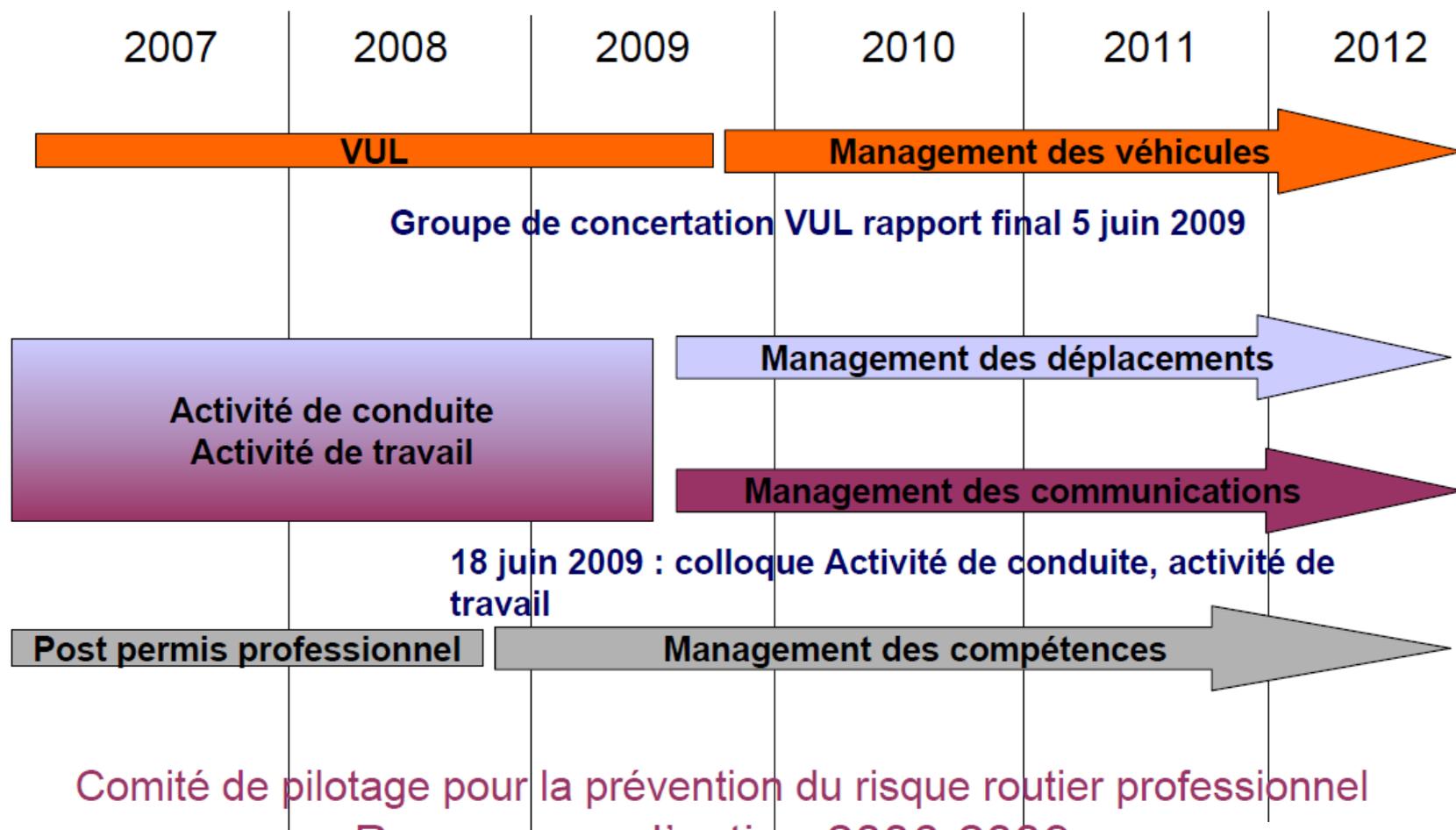
S'assurer que les salariés ont les compétences nécessaires pour utiliser les véhicules.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Les bonnes pratiques de prévention

Calendrier de réalisation



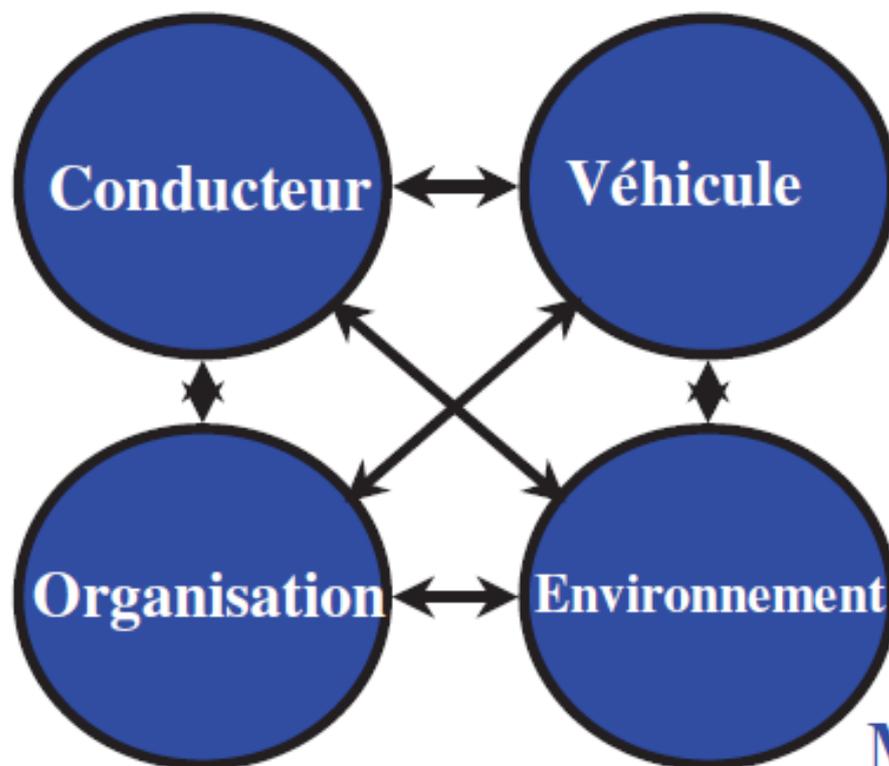
Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES



Prévenir le risque routier encouru par les salariés

• La sécurité routière au Travail

Un système interactif



**VARIATION
=
DANGER**

Maîtrisons les risques

Le système « VECO » ou « EVO C »

- **E : environnement**
 - Accès à l'entreprise, entrée...
 - Circulations internes, flux, croisements...
- **V : Véhicule**
 - Adaptés aux déplacements, aux activités, matériels transportés...
 - Équipements de sécurité, entretien...
- **O : Organisation**
 - Réduction des déplacements, choix du mode, préparation...
 - Temps de conduite, horaire, téléphone portable...
- **C : Conducteur**
 - Capacité à la conduite...
 - Information, formation post-permis...



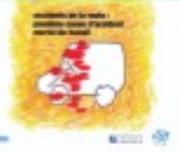
La sécurité routière au Travail

Dossier : plan de prévention du risque routier



diagnostic

- Implication (direction, hiérarchie, CHSCT, chef projet ...)
- Evaluation préalable
- Evaluation des risques



Comprendre pour Agir

analyse accidents (déterminants professionnels)
 auto diagnostic
 questionnaire
 audits, entretiens
 bonnes pratiques
 choix (Casamian, ...)



Auto-diag.



bonnes pratiques



EVO puis C

- Actions correctives et Formations

	Action	délais	comment/avec qui	évaluation
E				
V				
O				
C				

- Evaluation des actions engagées



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement RHÔNE-ALPES

Stage sur la mise en œuvre du plan de prévention du risque routier

- Organisé par le pôle d'appui et animé par la C.A.R.S.A.T.
- Format : 3 jours (2 jours + 1 jour trois mois plus tard).
- Objectifs :
 - **Évaluer** le risque routier encouru par les salariés.
 - **Repérer** les enjeux pour l'employeur et son rôle.
 - **Repérer** les conditions et les étapes pour une véritable démarche de prévention du risque routier.
 - **Identifier** les ressources et les acteurs facilitant la démarche.
 - **Initier** la mise en place du P.P.R.R.

Présentations détaillées des sujets exposés dans les diapositives précédentes et travaux en sous-groupe sur la base de scénarios reconstitués.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Zoom sur les livres blancs



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Comité de pilotage pour la prévention
du risque routier professionnel

Livre blanc

Janvier 2007

**12 propositions
pour un véhicule
utilitaire plus sûr**



Prévenir le risque routier professionnel

Le livre blanc
sur les Véhicules
Utilitaires Légers
(V.U.L.)

Janvier 2007



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Pour chacune d'entre elles, une fiche présente l'état des lieux, l'intérêt de la mesure, les effets attendus, les freins et la mise en œuvre :

- **Évaluation du risque routier** : sensibiliser les employeurs à la nécessité d'intégrer le risque routier dans le document unique.
- **Contrôle technique** : instaurer un contrôle technique annuel pour les V.U.L.
- **Normalisation** : définir et publier une norme internationale (I.S.O.) sur l'arrimage des charges et les systèmes de retenue à bord des V.U.L.
- **Carnet de suivi** : mettre en place un carnet de suivi et d'entretien pour les V.U.L.
- **Pneumatiques** : mieux gérer les flottes de V.U.L. pour garantir la sécurité des salariés.

.../...



- **Airbag** : généraliser l'airbag, conducteur et passager, en série sur l'ensemble des gammes de V.U.L.
- **A.B.S.** : généraliser l'A.B.S. en série sur l'ensemble des gammes de V.U.L.
- **E.S.P./E.S.C.** : généraliser l'E.S.C. / E.S.P. en série sur l'ensemble des gammes de V.U.L.
- **Témoins de surcharges** : développer un système automatique d'évaluation de la surcharge sur les V.U.L.
- **Aménagements** : définir des recommandations techniques pour un aménagement plus sûr de la zone de chargement des V.U.L.
- **Post permis professionnels** : passer du concept de conduite à celui d'usage professionnel d'un V.U.L.
- **Groupe commun de concertation** : mettre en relation les différents acteurs et agir de façon concertée pour une meilleure sécurité des V.U.L.



Comité de pilotage pour la prévention
du risque routier professionnel

Le livre blanc « prévenir le risque trajet domicile/travail »

Février 2012

LIVRE BLANC

Prévenir le risque trajet domicile-travail



Février 2012
12
propositions



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Les 12 propositions « risques trajets » 1/2

Pour chacune d'entre elles, une fiche présente l'état des lieux, la proposition, les effets attendus, les freins et la mise en œuvre :

- **La concertation** : développer la concertation entre toutes les parties prenantes pour mieux prévenir le risque trajet.
- **Le plan de déplacement d'entreprise** : intégrer systématiquement les objectifs de sécurité et de santé au travail dans les plans de déplacements des entreprises.
- **L'organisation du travail** : aménager l'organisation du travail pour réduire les déplacements et les contraintes horaires.
- **Les services à disposition des salariés** : développer des services pour faciliter les trajets des salariés.
- **Le logement** : faciliter les possibilités de logement à proximité du lieu de travail.

.../...



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Les 12 propositions « risques trajets »

2/2

- **L'organisation des trajets** : aider les salariés à mieux organiser leurs trajets.
- **Les deux-roues motorisés** : réduire le risque à l'usage du deux-roues motorisé.
- **Le covoiturage** : favoriser le covoiturage en sécurité.
- **Le vélo** : favoriser un usage du vélo en sécurité.
- **L'approche territoriale** : prévoir les plans de déplacement inter-entreprises (P.D.I.E.) dans les zones d'activité économique.
- **Les horaires atypiques** : réduire le risque d'accident de trajet lié aux horaires atypiques.
- **Les salariés à statut précaire** : favoriser des trajets plus sûrs pour les salariés à statut précaire.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Retour d'expériences



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Plan de Prévention du Risque Routier

Le contexte réglementaire en D.R.E.A.L.

- Décision du C.I.S.R. du 02 avril 1999 de mettre en place des P.P.R.R. dans les services centraux et déconcentrés.
- Méthodologie de mise en œuvre dans la circulaire du Premier Ministre du 07 mars 2000 :
 - élaboration d'un diagnostic,
 - élaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions,
 - suivi, évaluation et, le cas échéant, réorientation du plan.
- Le P.P.R.R. s'inscrit dans la démarche de la prévention des risques.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Étape 1 : le diagnostic

- **Objectif** :
 - **Identifier** les sinistres pour **dégager** des voies et des moyens d'amélioration.

- **3 phases** :
 - **Recueillir** des données.
 - **Analyser**.
 - **Caractériser** les dysfonctionnements.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Étape 2 : le programme d'actions

- **Découle** des recommandations du diagnostic.
- **Définit** le rôle des acteurs internes.
- **Est porté** par la hiérarchie avec l'appui des comités d'hygiène et sécurité du travail.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Étape 3 : le suivi et l'évaluation

- **Mettre en place** un système de suivi permanent.
- **Surveiller** les évolutions à partir d'indicateurs prédéfinis.
- **Mesurer** la pertinence des actions engagées.
- **Rechercher** des pistes de progrès.
- **Proposer** des actions correctives.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Déclinaison de la démarche pour la D.R.E.A.L. Rhône-Alpes

- Validation en CODIR le 17 septembre 2012.
- Présentation en C.H.S.C.T. le 24 septembre 2012.
- Constitution d'une équipe projet réduite (10 personnes).
- Élaboration du plan en 9 mois :
 - Lancement septembre 2012
 - Diagnostic janvier 2013
 - Programmes d'actions avril 2013
 - Validation juin 2013
 - Suivi des actions fin 2013 et suivant



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Recensement des données

- Les anciens services...
- Les enquêtes...
- Les accidents de travail...
- Les trajets...
- Les actions existantes...
- La population concernée...
- Les pratiques de conduite...
- Les lieux d'habitat et de travail...
- ...



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Un questionnaire interne spécifique...

- Établissement d'un questionnaire informatique à l'attention de tous les agents de la D.R.E.A.L.
- Documents structuré autour de 4 thèmes :
 - Qui êtes-vous ?
 - Les trajets « domicile/travail » et « professionnel ».
 - Les accidents de « service » et « privé ».
 - Les comportements (ceinture, vitesse, respect des règles...).
- 550 réponses reçues (plus de 70 %), en cours d'exploitation.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

... pour préparer le programme d'actions

- Les réponses reçues et les attentes exprimées seront croisées avec les documents internes.
- Des fiches d'actions seront établies et déclinées autour des thèmes :
 - Environnement.
 - Véhicules.
 - Organisation (dont la communication et les outils de suivi).
 - Conducteurs.
- L'ensemble sera intégré dans le document unique.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Présentation d'une de fiche type

Le modèle de fiche peut reprendre les points suivants :

- Responsable.
- Services ressources.
- Objectif.
- Description.
- Cible.
- Échéancier.
- Moyens.
- Indicateurs.
- Historique.



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Annexes



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES

Informations complémentaires...

- Quelques sites utiles :
 - www.securiteroutiere.gouv.fr ;
 - www.inrs.fr ;
 - www.risque-routier-professionnel.fr ;
 - Pour les C.A.R.S.A.T. de la zone de notre « CoTITA » :
www.carsat-ra.fr, www.carsat-auvergne.fr, et
www.carsat-bfc.fr ;
 - www.inserr.org .
- Un « salon Préventica » se tiendra en Rhône-Alpes du 24 au 26 septembre 2013 à Eurexpo.
- Les démarches « P.D.E. ».
- Les pôles d'appui sécurité routière (dans chaque région).



Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES